

# ECOLE INTERNATIONALE DE SUMI-E

## OBJECTIFS, COMPETENCES DE L'ENSEMBLE DU CYCLE, PROGRAMME DE FORMATION DE L'ANNEE 2023-2024

### I. PRESENTATION GENERALE

Fondé sur une pratique artistique chinoise et japonaise, l'enseignement du sumi-e (peinture traditionnelle japonaise à l'encre de Chine) mobilise la sensibilité tout en développant des compétences méthodologiques et des savoir-être.

Il se construit à partir des éléments du langage artistique : forme, espace, lumière, tonalité, mouvement, geste, composition, support, outil, temps.

L'enseignement traditionnel du sumi-e est basé sur une transmission d'esprit à esprit, de maître à disciple. Dans une démarche unique à sa connaissance, l'Ecole a construit une formalisation des bases de cet enseignement, afin de les acclimater aux méthodes de l'enseignement occidental. Pour ce faire, la méthode de peinture sumi-e de l'Ecole est constituée d'un ensemble prédéfini de modèles progressifs et de gestes. La pratique des modèles et des gestes est éclairée par des apports théoriques qui en explicitent les racines culturelles.

La pratique du sumi-e demande simultanément la plus grande exigence de reproduction des modèles et une totale spontanéité. Cette apparente contradiction est résolue par l'acquisition intuitive d'un savoir-être, de même nature que celui développé par la méditation. Pour renforcer ce savoir-être, l'Ecole propose des séances de méditation, avant et après la pratique du sumi-e. Ces séances sont facultatives.

### II. OBJECTIFS VISES ET ELEMENTS DE PROGRESSIVITE

Développer le goût pour une pratique régulière du sumi-e

Apprendre à reproduire, assembler, organiser des motifs à des fins créatives.

Développer une conduite intuitive de la main ainsi qu'une habileté gestuelle par le lâcher-prise.

Se constituer progressivement une culture artistique de référence

Favoriser des comparaisons dans la durée et aider chaque élève à percevoir ses progrès.

Se détacher des obstacles émotifs et ne plus ressentir que le sentiment poétique, l'essence du modèle.

Apprendre à enseigner le sumi-e à des élèves de niveau débutant.

### III. COMPETENCES TRAVAILLEES

S'approprier les éléments du langage plastique

Choisir, organiser et mobiliser des gestes, des outils en fonction des effets qu'ils produisent

Se repérer dans les étapes de la réalisation d'une production de peinture de sumi-e, anticiper les difficultés éventuelles.

Observer et accepter ses émotions, ses ressentis, entendre et respecter ceux des autres, développer un savoir être.

Décrire des peintures de sumi-e, en proposer une compréhension personnelle argumentée.

### IV. MODALITES D'EVALUATION

#### *EVALUATION FORMATIVE*

Des conseils sont donnés aux stagiaires en direct tout au long de la pratique du sumi-e en présentiel, qui forme le cœur de l'enseignement de l'Ecole.

Des conseils sont également donnés par écrit sur le travail personnel qui est produit par les stagiaires entre deux séminaires.

#### *EVALUATION SOMMATIVE*

Chaque année du cursus est sanctionnée par un certificat.

Les trois premières évaluations, les trois premières années, valident chacune le passage dans l'année suivante.

- Travail personnel écrit de recherche réflexif
- Dossier de travaux personnels.
- Comme examen pratique, exécution sur papier de riz, d'un modèle du motif principal étudié pendant l'année, et exécution sur papier de riz d'un sujet libre, sur le même motif. Les quatre motifs en quatrième année.
- Comme examen théorique, un ensemble de questions orales sur le livre étudié durant l'année.
- Comme mise en situation d'enseigner, encadrement d'un participant au stage comme auditeur libre débutant.

## V. DATES ET ENSEIGNEMENT

- Vendredi 14 – dimanche 18 octobre 2023, avec A. Plaignaud, à Versailles
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation
  - o Conférence
- Hors cursus : Samedi 21 – mercredi 25 octobre 2023, avec B. Mokuza, atelier sumi-e Esprit du Geste au Temple Zen de la Gendronnière (Valaire), organisé par l'AZI
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation
  - o Conférence sur le sumi-e
- Samedi 16 – Mercredi 20 décembre 2023, avec A. Plaignaud, à Versailles
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation
  - o Conférence
- Samedi 6 – Mercredi 10 janvier 2024, avec A. Plaignaud, à Versailles
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation
  - o Conférence
- Mardi 6 – Dimanche 11 février 2024, avec B. Mokuza, à Eerbeek (Pays-Bas)
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation
- Hors cursus : Samedi 17 – Mercredi 21 février 2024, avec B. Mokuza, atelier sumi-e Doigts d'Or au Temple Zen de la Gendronnière (Valaire), organisé par l'AZI
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation
  - o Conférence sur le sumi-e
- Samedi 6 – Mercredi 10 avril 2024, avec A. Plaignaud, à Versailles
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation
  - o Conférence
- Vendredi 31 mai soir – Dimanche 09 juin 2024, avec B. Mokuza, à Alba (CN, Italie)
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation
- Mardi 20 août soir – Dimanche 25 août 2024, avec B. Mokuza, à Alba (CN, Italie)
  - o Pratique du sumi-e
  - o Méditation

Les dates et modalités des séminaires sont sujettes à modification en fonction de l'évolution de la situation sanitaire.

## VII. HORAIRES

Séminaires de 5 jours à Versailles :

- 6:45 Accueil des participants à la méditation (7:45 le samedi)
- 7:00 – 8:30 Méditation (facultative) (8:00 – 9:45 le samedi, avec Beppe Mokuza par Zoom)
- 8:45 Petit-déjeuner traditionnel zen (10:00 le samedi / Accueil des participants le samedi, si participation à l'ensemble des 5 jours)
- 10:00 – 13:00 Pratique du sumi-e (10:45 – 13:00 le samedi)
- 13:00 – 15:00 Déjeuner
- 15:00 – 18:00 Pratique du sumi-e
- 18:15 Nettoyage et rangement du matériel
- 19:00 – 20:30 Méditation (facultative)
- 21:45 – 22:30 Dîner

Séminaires de 5 jours aux Pays-Bas :

- 07:00 – 08:30 Méditation
- 09:00 – 09:30 Petit-déjeuner traditionnel zen
- 09:30 – 10:00 Café
- 10:30 – 12:30 Pratique du sumi-e
- 12.45 – 15:00 Déjeuner
- 15:00 – 18:00 Pratique du sumi-e
- 18:30 – 20:00 Méditation
- 20:15 Dîner

Séminaires de 9 jours en Italie :

- 07:00 – 08:30 Méditation
- 09:00 – 09:30 Petit-déjeuner traditionnel zen
- 09:30 – 10:00 Café
- 10:30 – 12:30 Pratique du sumi-e
- 12.45 – 15:00 Déjeuner
- 15:00 – 18:00 Pratique du sumi-e
- 18:30 – 20:00 Méditation
- 20:15 Dîner

Atelier sumi-e de 5 jours à la Gendronnière :

- 07:00 Méditation
- 09:30 – 12:00 Pratique du sumi-e
- 12:30 Déjeuner
- 14:30 – 17:00 Pratique du sumi-e
- 18:00 Méditation
- 19:30 Dîner

## VIII. PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Malheureusement, excepté à Farigliano, les lieux de stage ne sont pas adaptés aux personnes dont la mobilité est sévèrement réduite.

L'Ecole s'attache à inclure toute personne dans ses activités, en conformité avec la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées.

Les personnes présentant une absence des membres supérieurs ou des mains, des déficits moteurs et sensitifs graves des membres supérieurs, des mains, du torse et de la tête ne peuvent être admises en stage, de même que les personnes non voyantes, ou présentant un déficit visuel grave.

La méthode de peinture sumi-e requiert une posture du corps précise, bassin incliné en avant, épaules dégagées et dos droit, idéalement debout (afin de développer la conscience du corps) devant une table horizontale haute, mais il est possible de pratiquer assis en préservant les éléments essentiels de la posture.

Les déficits mentaux ne doivent pas affecter la relation interpersonnelle entre l'enseignant et le stagiaire, qui est la base de la transmission de la pratique du sumi-e.

Il est possible d'accueillir des personnes présentant des déficits de l'apprentissage et du langage (car l'enseignement du sumi-e est pratique et oral), et/ou des déficits entraînant des difficultés d'intégration dans un groupe, un manque d'attention ou de coordination des mouvements. La pratique du sumi-e peut aider ces personnes à diminuer l'impact de ces déficits.

Un entretien préalable à l'inscription, mené par le référent handicap, permet d'aborder méthodiquement les diverses situations rencontrées au cours des activités, où la personne pourrait se trouver handicapée. A l'issue de l'entretien, une décision est prise sur la faisabilité d'une compensation ou d'un aménagement de l'environnement en coordination avec les équipes pédagogique et logistique.

Des exemples non limitatifs de compensations ou aménagements possibles sont :

- Modification de la hauteur de la table de peinture
- Chaise haute type tabouret de bar
- Coussins additionnels de méditation
- Fauteuils et canapés où on peut s'allonger, à proximité de la peinture
- Ajout de sources de lumière non aveuglantes
- Fourniture de modèles avec un meilleur contraste
- Pauses supplémentaires.

L'individualisation de la formation permet de suivre un rythme plus lent si nécessaire, sans surcoût dans le cas d'un engagement à l'année.